

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2022 PARTICULIERS

COMPOSITION DES PRIX

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :



ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Montant pour l'électricité fournie.



UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.



UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL

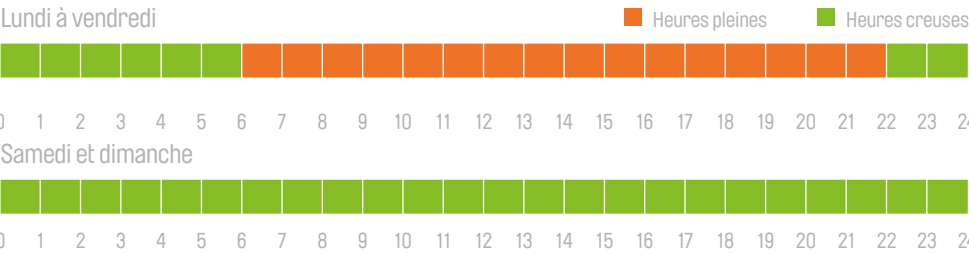
Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant, reversé à cet organisme, inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau.



TAXES PUBLIQUES ET ÉMOLUMENTS

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

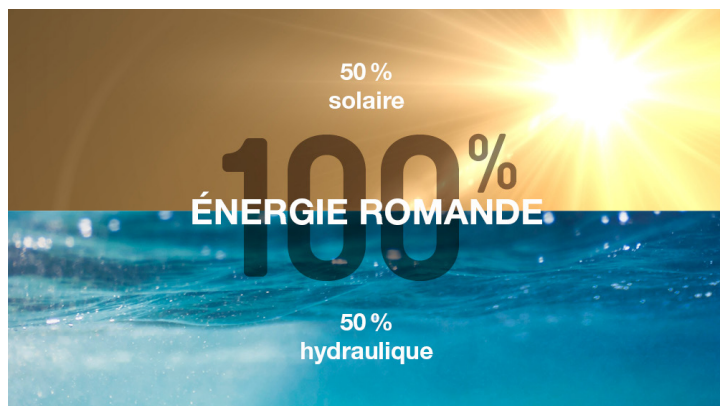
HORAIRE HEBDOMADAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES



Les clients qui souhaitent opter pour un profil Modulo (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur à double tarif, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire est nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT, VOTRE CHOIX EN TOUTE LIBERTÉ

Nos offres d'énergie vous permettent de choisir le moyen de production et la provenance de votre électricité*.



* En complément de la part de courant au bénéfice de mesures d'encouragement.



La composition des offres est attestée par TÜV SÜD.

Pour en savoir plus :
www.romande-energie.ch

PROFILS DE CONSOMMATION

Solo : ce profil (sans mesure de la courbe de charge) est destiné aux clients consommant de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des ménages et petites entreprises.

Modulo : ce profil (sans mesure de la courbe de charge) convient aux ménages ou professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses (voir tableau). Il est également conseillé aux ménages avec application thermique (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau) ou possédant un appareil à forte consommation d'électricité qui peut être enclenché durant les heures creuses.

Remarque : lorsqu'elles sont en fonction durant les heures pleines, les applications thermiques suivantes sont déclenchées, du lundi au vendredi par programme de télécommande :

- Machine à laver et séchoir¹ : 11 h à 12 h
- Pompe à chaleur pour chauffage des locaux¹ : 10 h 30 à 12 h 30 et 17 h à 19 h
- Chauffe-eau : 9 h à 12 h 30
- Chauffage électrique¹ : 10 h à 12 h 30, max. ½ h par heure
- Four industriel : 10 h 30 à 12 h 30

¹ Déclenchement désactivé.

Pourrait être réactivé en cas de nécessité ou d'urgence.

Comment estimer le montant de sa facture ?

Pour connaître le prix du kWh applicable à votre situation personnelle, utilisez le simulateur de facture sur

www.romande-energie.ch, rubrique Particuliers.
